



Le journal du chantier

OCTOBRE 2016

POUR TOUT SAVOIR SUR LES PROTECTIONS ACOUSTIQUES DE LA RN 171
À TRIGNAC ET MONTOIR-DE-BRETAGNE



SOMMAIRE

EDITO.....	1
L'ACTUALITÉ DU CHANTIER.....	2
LES ÉCRANS EN CHIFFRES.....	2
LA VIE DU CHANTIER.....	3
ZOOM SUR... LE DIAGNOSTIC DES ISOLATIONS DE FAÇADES.....	3
MISE AU POINT.....	3
CALENDRIER, ACTEURS & FINANCEMENTS.....	4

■ ■ *Déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral le 21 avril 2016, l'opération des protections acoustiques de Trignac et Montoir-de-Bretagne va franchir une nouvelle étape à partir de l'automne 2016. Le chantier des murs anti-bruit de Trignac va démarrer et durera jusqu'à l'été 2017. Les écrans de Montoir-de-Bretagne seront réalisés dans un second temps dans le cadre d'un autre marché de travaux.*

Pendant toute la période des travaux, des mesures particulières de circulation aux abords de la RN171 seront prises. Afin d'informer au mieux les usagers et les riverains, un journal de chantier sera diffusé avant chaque grande phase. Les premiers travaux qui auront un impact sur la circulation de la RN 171 seront les travaux préparatoires. Ils auront lieu pendant 3 semaines à partir du 2 novembre et seront réalisés de nuit. La RN 171 sera fermée de nuit pendant cette période. ■ ■

Annick BONNEVILLE

Directrice de la DREAL Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



LA VIE DU CHANTIER

VOTRE QUOTIDIEN PENDANT LE CHANTIER

Pour assurer le bon déroulement du chantier et réduire son incidence sur les riverains et sur les usagers de la RN 171, plusieurs mesures seront prises pendant les travaux.

Les mesures de circulation : de jour, la circulation à 2x2 voies sur la RN 171 sera conservée mais la largeur des 2 voies sera réduite à 6 mètres. Les poids lourds auront l'interdiction de dépasser. La vitesse sera limitée à 70 km/h sur la portion de la RN 171 en chantier. A partir de novembre 2016, la rue Maurice Thorez et la bretelle d'entrée seront coupées pour la réalisation de l'écran 5. En 2017, pendant les travaux des écrans 1-2 et 3, la rue Édouard Herriot et la bretelle de sortie de la RN 171 seront fermées. Des déviations seront mises en place pendant toute la durée des travaux.

Les travaux de nuit : pour certains travaux, les entreprises interviendront la nuit pour ne pas perturber la circulation sur la RN 171. A l'occasion de ces travaux de nuit, des coupures de circulation (partielles ou complètes) de la RN 171 auront lieu de 21h à 6h avec une déviation par la RD 100.

Les transports en commun : à partir du 2 novembre 2016, des déviations et arrêts provisoires seront mis en place pour continuer à desservir la ville de Trignac dans les meilleures conditions possibles. Les arrêts les plus concernés seront les arrêts Edouard Herriot et Trignac-Centre. Plus d'information sont disponibles sur www.stran.fr ou au 02.40.00.75.75.



... BUS DE LA STRAN À TRIGNAC

POUR PLUS D'INFO

Rendez-vous sur le site internet de la DREAL (rubrique infrastructures de transport et aménagement).



ZOOM SUR...

LE DIAGNOSTIC DES ISOLATIONS DE FAÇADES

En parallèle de la construction d'écrans de protections acoustiques, des isolations de façades vont être effectuées pour les habitations identifiées au titre des points noirs bruit (PNB).

Pendant l'été 2016, les propriétaires des habitations concernées par les points noirs bruit (PNB) sur les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne ont été contactés par le bureau d'études EREA pour procéder au diagnostic des isolations de façades qui se déroulera à l'automne 2016. Il s'agit soit des habitations pour lesquelles la protection par écran n'est

pas suffisante pour abaisser le niveau sonore (principalement les étages) ou des habitations isolées (hors écrans). Ce diagnostic a pour but de mesurer le niveau sonore à l'intérieur et à l'extérieur de chaque habitation pour ensuite calculer l'isolation acoustique de chaque ouverture. L'étape suivante concernera les travaux des isolations de façades à l'automne 2017.



VUE 3D DES ÉCRANS 2, 3 ET 5 (HORS DISPOSITIF DE SÉCURITÉ)

MISE AU POINT

LES POINTS NOIRS BRUIT

Pourquoi ma maison ne fait-elle pas l'objet d'une protection par écran ou d'une isolation de façade ?

Pour que votre habitation fasse l'objet d'une protection acoustique, il faut qu'elle soit identifiée au titre du classement point noir bruit (PNB). Même si vous percevez du bruit, ce n'est pas forcément le cas.

Comment définit-on un PNB ?

Les PNB sont des bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) localisés dans une zone de bruit critique, construits avant le 7 octobre 1978 ou avant l'aménagement de l'infrastructure et dont les niveaux sonores en façade dépassent les 70 décibels de moyenne en journée ou 65 décibels de moyenne la nuit.

Les PNB ont été définis en tenant compte de l'évolution du niveau de circulation à l'horizon 2030.

Retrouvez la liste des PNB sur le site internet de la DREAL (rubrique enquête publique).

EN BREF : LES GRANDES ÉTAPES DU CHANTIER À TRIGNAC

PHASE 1

Juillet 2016 à novembre 2016

Travaux préparatoires

- déboisement des ronciers en août
- renforcement du terre-plein central à partir du 2 novembre

PHASE 2

Novembre 2016 à février 2017

Construction de l'écran 5

- travaux préparatoires
- réalisation des fondations
- pose des panneaux

PHASE 3

Février 2017 à avril 2017

Construction de l'écran 3

- travaux préparatoires
- réalisation des fondations
- pose des panneaux

PHASE 4

Février 2017

Travaux préparatoires (écran 1-2)

- abattage partiel des arbres situés derrière l'emplacement de l'écran 1-2

PHASE 5

Mars 2017 à juin 2017

Construction de l'écran 1-2

- travaux préparatoires
- fondations supercielles
- construction de la glissière béton armé élargie
- pose des panneaux

PHASE 6

Juin 2017

Finalisation des aménagements

LE FINANCEMENT

Le coût total de l'opération est de **9,8 M d'euros**. Il comprend les frais d'études et les travaux d'écrans acoustiques et d'isolations de façades.

L'opération fait l'objet d'un financement 100% État. Elle est financée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vous retrouverez toutes les informations sur l'avancement du chantier et les mesures prises pendant les travaux dès le mois de décembre 2016.

L'ÉQUIPE

Maître d'ouvrage :

Direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL) Pays de Loire

Contact : Mathieu GALIANA

mathieu.galiana@developpement-durable.gouv.fr

rn171-pa-trignac-montoir.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Maître d'œuvre :

Direction interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIR Ouest)

Contact : Aloïs DEBELLE-DUPLAN

alois.debelle-duplan@developpement-durable.gouv.fr

Entreprises en charge du chantier :

COLAS - Bouygues - Aximum

Bureau d'études en charge du diagnostic d'isolation acoustique des maisons individuelles :

EREA